

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

Initiales du Maire

213

Initiales du secrétaire

10 janvier 2012

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 10 janvier 2012 à 20 :00 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.

Dames Sylvie Boucher et Nathalie Ross, conseillères.

MM. Pierre-Luc Guertin, Christian Valois, Daniel Valois et Philippe Bettinger, conseillers.

Formant le quorum, le maire ouvre la session et fait la prière d'usage.

2012-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Philippe Bettinger et secondé par Christian Valois et résolu unanimement, que l'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants :

- Nommer représentant ZIP du Lac Saint-Pierre;
- Appel d'offre, location pelle mécanique;
- Appel d'offre, achat de tuyaux de plastique;
- Appel d'offre, achat de trous d'homme.

2012-002

Adoption des procès-verbaux des 6 et 20 décembre 2011

Il est proposé par Pierre-Luc et secondé par Christian Valois et résolu unanimement que les procès-verbaux des 6 et 20 décembre 2011 sont adoptés sans amendement.

2012-003

Comptes à payer liste 2011-14

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que les comptes figurant sur la liste 2011-14 au montant de 24 122,40\$ sont adoptés et que le secrétaire-trésorier est autorisé à payer ces comptes.

2012-004

Comptes à payer liste 2012-01

Il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Christian Valois et résolu unanimement que les comptes figurant sur la liste 2012-01 au montant de 28 403,73\$ sont adoptés et que le secrétaire-trésorier est autorisé à payer ces comptes.

2012-005

Dépenses incompressibles – Décembre-2011

Il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Philippe Bettinger et résolu unanimement que le rapport des dépenses incompressibles pour le mois de décembre 2011 au montant de 46 239,44\$ est adopté sans amendement.

2012-006

Contrat Secrétaire-trésorier/Directeur général pour l'année 2012

Il est proposé par Pierre-Luc Guertin et secondé par Sylvie Boucher et résolu unanimement d'entériner le contrat suivant :

Contrat d'engagement du secrétaire-trésorier/Directeur général, pour l'année 2012.

Le Conseil municipal de Saint-Ignace-de-Loyola, ci-après nommé(le Conseil) est représenté par son maire, Jean-Luc Barthe et le maire-suppléant, Christian Valois et le secrétaire-trésorier/directeur général, Fabrice Saint-Martin, ci-après nommé le secrétaire-trésorier/directeur général, font la convention suivante :

1. Le Conseil engage M. Fabrice Saint-Martin, ce dernier acceptant, comme secrétaire-trésorier/directeur général, emploi qu'il occupera à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2012.
2. La durée de cet engagement est pour une période d'une année commençant le premier jour de janvier 2012 pour se terminer le trente et un décembre 2012.
3. Le secrétaire-trésorier/directeur général recevra un traitement annuel de soixante et un mille huit cent quatorze dollars et quatorze cents (61 814,14\$) payable en tranche égale à toutes les semaines pour l'année 2012.
4. En plus du traitement annuel mentionné à l'article qui précède, le secrétaire-trésorier/directeur général recevra à titre d'allocation de dépenses \$00.42 du kilomètre pour ses déplacements et recevra remboursement de toutes dépenses encourues dans ses fonctions, sur présentation par lui des pièces justificatives.
5. La semaine normale de travail sera de 35 heures, réparties en cinq périodes de 7h00. L'horaire normal étant de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, du lundi au vendredi inclusivement ou quatre périodes de 8 heures et une période de 3 heures.
6. Feront également partie de la semaine normale de travail, les heures que le secrétaire-trésorier/directeur général devra consacrer aux séances régulières et/ou extraordinaires du conseil, même si les séances se font en dehors des heures prévues à l'article numéro 5.
7. Le secrétaire-trésorier/directeur général aura droit à cinq (5) semaines de vacances par année, payées par la municipalité en 2012.
8. Le secrétaire-trésorier/directeur général ne travaillera pas les jours qui seront désignés non-ouvrables par la municipalité et il sera rémunéré sur la base mentionnée dans la présente entente même si ceux-ci surviennent au cours de la semaine normale de travail.
9. Le secrétaire-trésorier/directeur général aura droit à ½ journée de maladie par mois, cumulative pour un an seulement. Au cas d'une maladie prolongée, après épuisement des jours de maladie alloués, il profitera de l'assurance collective pour les employés municipaux.
10. Sur entente avec le Conseil municipal, il aura droit d'assister à des cours de formation professionnelle ou à des sessions intensives, afin d'améliorer la qualité de son travail. De plus, il aura le droit de s'absenter chaque année pour assister au Congrès de l'association des Directeurs municipaux du Québec, les frais étant défrayés par la municipalité.
11. Le secrétaire-trésorier/directeur général devra rendre compte de son administration suivant la loi, et aussi souvent que le Conseil l'exigera. Il devra également se conformer aux directives qui lui seront données par résolution par le Conseil et ce, en autant qu'elles sont conformes à la Loi.
12. Le secrétaire-trésorier/directeur général aura également droit aux congés suivants, sans perte de salaire : 3 jours dans le cas du décès de son conjoint, de son père, de sa mère, de son beau-père, de sa belle-mère, de ses enfants et petits-enfants ; 1 jour dans le cas du décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, de neveux, de nièces, d'oncles ou de tantes.

13. Toutes résolutions concernant la semaine et les conditions de travail adoptées avant la date de ce contrat sont annulées par le présent contrat.

2012-007

Adoption de la liste des dépenses incompressibles 2012 et autoriser le secrétaire-trésorier/directeur général à payer ces comptes

Rémunération, maire & conseillers	46 000.00 \$
Rémunération de bureau	100 000.00 \$
informatique	2 500.00 \$
Location équipement de bureau	4 000.00 \$
Rémunération -Élection	4 000.00 \$
Mutations-dépenses	500,00 \$
Régime des rentes	9 500.00 \$
Assurances-emplois	4 000.00 \$
R.A.M.Q.	11 000.00 \$
R.Q.A.P.	2 000.00 \$
C.S.S.T.	4 500.00 \$
Assurance-cautionnement	16 000.00 \$
Salaire entretien-édifice	3 300.00 \$
Frais de déplacement	4 500.00 \$
Téléphone	16 000.00 \$
Frais de poste	3 000.00 \$
Régime de retraite simplifié	9 000.00 \$
Électricité bureau municipal	5,000.00 \$
Rémunération-voirie	33 000.00 \$
Assurances-véhicules	1 000.00 \$
Immatriculation véhicules	2 000.00 \$
Contrat de déneigement	55 760.00 \$
Éclairage des rues (entretien)	5 000.00 \$
Éclairage des rues (électricité)	13 000.00 \$
Analyse de l'eau	7 000.00 \$
Salaire aqueduc	9 500.00 \$
Électricité aqueduc	1 000.00 \$
Salaire réseau égout	7 000.00 \$
Électricité réseau égout	3 000.00 \$
Cueillette des ordures	233 057.00 \$
Office municipale d'habitation	7 000.00 \$
Rémunération loisirs	18 200.00 \$
Remboursement Loisirs Berthier	15 000.00 \$
Rachat d'obligations	63 988.00 \$
Remboursement autres dettes à long terme	17 680.00 \$
Intérêts sur obligations	23 570.00 \$
Intérêts sur dettes à long terme	11 180.00 \$
Coupons d'obligations	1 000,00 \$
Quote-part M.R.C.	98 989.00 \$
Mise à jour M.R.C.	42 513.00 \$
Électricité Loisirs	9 000.00 \$
Électricité bibliothèque	3 000.00 \$
Achat d'eau Berthier	100 000.00 \$
Salaire assainissement	16 000.00 \$
Électricité assainissement	<u>15 000.00 \$</u>
	1 057 237.00 \$

En conséquence, il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Christian Valois et résolu unanimement que cette liste est adoptée sans amendement.

2012-008

Nommer président du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement de nommer Monsieur Christian Valois au titre de président du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Ignace-de-Loyola pour l'année 2012.

2012-009

Nommer représentant à la régie inter-municipale du parc industriel d'Autray

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement de nommer Jean-Luc Barthe sur le conseil d'administration de la régie inter-municipale du parc industriel de d'Autray.

2012-010

Table des Aînés pôle Berthier

Il est proposé par Pierre-Luc Guertin et secondé par Philippe Bettinger et résolu unanimement d'adhérer à la Table des Aînés pôle Berthier et en fournissant un montant d'adhésion de 1 000,00\$.

2012-011

Dons – divers organismes

Il est proposé par Philippe Bettinger et secondé par Christian Valois et résolu unanimement de faire les dons suivants :

Société Récréo-touristique	1 000,00\$
Grand National DP	100,00\$
Filles d'Isabelle (brunch)	50,00\$
Association des bénévoles CHSLD	100,00\$

2012-012

Traverse Saint-Ignace-de-Loyola-Sorel-Tracy

Considérant que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a été informée que la Société des Traversiers du Québec a l'intention de faire une étude de faisabilité afin de déplacer le départ des traversiers sur la rive Nord de Saint-Ignace-de-Loyola vers Lanoraie;

Considérant que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola est en désaccord avec cette intention de déplacer les sites d'embarquement pour les traversiers et recommande à la Société des Traversiers du Québec d'utiliser cette dépense pour une étude de faisabilité en vue d'agrandir les espaces de stationnement autant sur la rive Nord que sur la rive Sud afin d'éliminer les files d'attente des véhicules;

En conséquence, il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola demande à la Société des Traversiers du Québec de faire marche arrière avec le projet de faisabilité de déplacer la traverse Saint-Ignace-de-Loyola-Sorel-Tracy et d'investir cet argent dans les stationnements à venir, autant sur la rive Nord que sur la rive Sud.

2012-013

Vente de matériaux par la municipalité

Il est proposé par Pierre-Luc Guertin et secondé par Christian Valois et résolu unanimement que lorsque la municipalité vend des pièces ou accessoires (aqueduc, égout ou autres) des frais de 25% soient facturés en plus du prix net. Le 25% comprend les taxes et frais d'administration.

2012-014

Nommer représentant ZIP Lac Saint-Pierre

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Daniel Valois de nommer Pierre-Luc Guertin comme représentant et Philippe Bettinger comme substitut afin de former le nouveau comité sur les enjeux prioritaires du lac Saint-Pierre.

2012-015

Appel d'offre – Pelle mécanique

Il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement de faire un appel d'offre sur invitation pour la location d'une pelle mécanique Caterpillar 312 ou d'une autre pelle mécanique équivalente pour les travaux de fossés de la rue Guèvremont; le taux de facturation soumis doit être à l'heure. L'appel d'offre vise les personnes ou compagnie suivantes:

- E.B.I. Inc., 61, Notre-Dame, Berthierville;
- Lambert Stéphan, 715, Rg du Fer à Cheval, Berthierville;
- Moreau Claude Trs Casco Inc.Excavation, 735, Rg des Cascades, Berthierville;
- Moreau Clément Excavation, 1501, Grande Côte, Berthierville.

2012-016

Appel d'offre achat de tuyaux

Il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement de faire un appel d'offre sur invitation pour la fourniture de 430 mètres lin. de tuyau en PEhd de type solflomax ou équivalent approuvé de 375mm, de 860 mètres lin. même qualité de tuyau de 450mm, de 25 mètres lin. Même qualité de 525mm et de 45 unités de puisard en Té circulation en PEhd 450mm aux fournisseurs suivants :

- COOP agricole Saint-Barthélémy;
- Patrick Morin Inc de Berthierville.

2012-017

Appel d'offre – regards puisards

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement de faire un appel d'offre sur invitation pour la fourniture de 2 regards-puisard en béton de 600mm, de 1 regard-puisard en béton 900mm et de 6 regards-puisards en béton de 1200mm aux fournisseurs suivants :

- Les produits de béton Casaubon Inc.;
- M.E.I, Trois-Rivières.

2012-018

Levée de la session

Il est proposé par Nathalie Ross et résolu unanimement que la session soit et est levée.

Jean-Luc Barthe, Maire

Fabrice St-Martin, Directeur Général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Fabrice St-Martin, Secrétaire-Trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec les résolutions numéros 2012-003, 2012-004, 2012-005, 2012-006, 2012-007, 2012-10 et 2012-11.

Fabrice St-Martin, Secrétaire-Trésorier et Directeur Général

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

Initiales du Maire

213

Initiales du secrétaire

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

Initiales du Maire

213

Initiales du secrétaire

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

Initiales du Maire

213

Initiales du secrétaire